

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

**GLOBAL PLATFORM – Ofi Invest EMU Equity Active UCITS ETF Catégorie d'actions UCITS ETF EUR (les « Actions »)**

Initiateur du PRIIP : Ofi Invest Lux (propriété d'Aéma Groupe)

ISIN : LU3174346000

Site Web de l'initiateur du PRIIP : [www.ofi-invest-lux.com](http://www.ofi-invest-lux.com)

Appelez le +352 27 20 35 1 pour de plus amples informations

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») est chargée du contrôle de la société Ofi Invest Lux en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé au Luxembourg. Ofi Invest Lux est agréée au Luxembourg et fait l'objet d'une surveillance par la CSSF.

Date de publication : 22 avril 2026

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Les Actions sont une catégorie d'actions d'**Ofi Invest EMU Equity Active UCITS ETF** (le « Compartiment »), un compartiment de **GLOBAL PLATFORM** (le « Fonds »). Le Compartiment est un fonds indiciel coté (« ETF »). Le Fonds est organisé en société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable et est qualifié d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») au sens de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la « Loi de 2010 »). Le Fonds a nommé **Ofi Invest Lux** en tant que société de gestion conformément à la Loi de 2010 (la « Société de gestion »).

Le Compartiment est un compartiment d'un fonds d'investissement dont la performance dépendra de celle de son portefeuille. La loi prescrit que les actifs et les passifs du Compartiment soient distincts des autres compartiments du Fonds. La performance des autres compartiments du Fonds n'a donc aucun impact sur la performance du Compartiment ou sur le rendement de votre investissement.

**Durée :** Le Fonds et le Compartiment ont été créés avec une durée illimitée. Le conseil d'administration du Fonds (le « Conseil ») a le pouvoir de résilier le Compartiment, ou les Actions, dans certaines circonstances décrites plus en détail dans le prospectus du Fonds (le « Prospectus ») et les statuts du Fonds (les « Statuts »). L'Initiateur du PRIIP ne peut pas résilier unilatéralement le Fonds, le Compartiment ou les Actions. Le Fonds peut être dissout à tout moment sur décision de l'assemblée générale des actionnaires sous réserve du respect des exigences de quorum et de majorité exposées dans les Statuts.

**Objectifs :** L'objectif de ce Compartiment est de fournir une exposition au marché des actions de l'Union économique et monétaire (UEM), tout en prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Compartiment investira dans un portefeuille de sociétés européennes de grande ou moyenne capitalisation dans des pays développés au sein de l'UEM. Au moins 75 % des actifs nets du Compartiment seront en permanence investis en actions ordinaires d'entreprises ayant leur siège social, ou étant cotées ou exerçant leur activité principale, au sein de l'Espace économique européen.

Le recours aux techniques et instruments d'investissement, y compris aux produits dérivés, est autorisé à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Le Compartiment ne peut détenir plus de 10 % de ses actifs nets au total sous forme d'actifs liquides accessoires et d'équivalents de trésorerie. Le Compartiment ne peut détenir plus de 10 % de ses actifs nets au total sous forme d'actions ou de parts d'OPCVM ou d'autres OPC. Le Compartiment sera rééquilibré périodiquement ou de manière ponctuelle, en fonction des conditions de marché.

Compte tenu de la période de détention recommandée à moyen terme de cinq ans, la performance du Compartiment dépendra de la performance à moyen terme des investissements sous-jacents.

L'examen des questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») importantes est intégré dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement afin de mieux évaluer les opportunités d'investissement et de gérer le risque en vue de générer des rendements durables à long terme, tel que décrit plus en détail dans le Prospectus.

Le Compartiment sera géré activement. Le Gestionnaire d'investissement aura toute liberté pour acheter et vendre des investissements pour le compte du Compartiment dans les limites de l'objectif et de la politique d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement a toute latitude pour s'écarter de l'indice MSCI

EMU (Net Total Return) (symbole : MSDEEMUN), l'Indice de référence. Cet écart peut être significatif. Il n'est pas prévu que le Compartiment détienne en permanence l'ensemble des composantes sous-jacentes de l'Indice de référence ni qu'il les détienne dans la même proportion que leur pondération au sein de celui-ci. Le Compartiment utilisera l'Indice de référence comme référence aux fins de mesurer sa performance passée.

**Procédures de rachat :** Les Actions sont admises à la cote et négociées sur une ou plusieurs bourses de valeurs. Les investisseurs peuvent acheter et vendre les Actions sur le marché secondaire par l'intermédiaire de courtiers ou de négociants opérant sur une bourse reconnue ou de gré à gré (OTC). Dans des conditions normales de marché, les investisseurs peuvent négocier les Actions pendant les heures d'ouverture des bourses concernées. Seuls les participants autorisés (par exemple certaines institutions financières sélectionnées) peuvent négocier directement des Actions avec le Compartiment sur le marché primaire lors de n'importe quel jour de négociation, c'est-à-dire tout jour ouvrable durant lequel les banques sont ouvertes en France et au Luxembourg (un « Jour de négociation »).

**Informations complémentaires :** De plus amples informations sont disponibles sur [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) et [www.ofi-invest-lux.com](http://www.ofi-invest-lux.com), où vous pouvez obtenir gratuitement une copie du Prospectus (disponible en anglais) et des rapports semestriels et annuels (disponibles en anglais). Notre site Web fournit également d'autres informations non contenues dans les documents ci-dessus comme par ex. le cours le plus récent des Actions et les participations du portefeuille. Les rapports périodiques et le Prospectus sont préparés pour le Fonds dans son ensemble.

**Conversions :** Sous réserve de l'approbation du Fonds, vous pouvez avoir la possibilité de convertir les Actions en actions d'un autre compartiment du Fonds. Les participants autorisés pourraient avoir à s'acquitter de frais de conversion à hauteur maximale de 1 % des Actions à convertir. Vous trouverez de plus amples informations dans le prospectus.

**SFDR :** Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales et la gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

**Dépositaire :** JP Morgan SE, succursale de Luxembourg (le « Dépositaire »).

**Dividendes :** Cette Catégorie d'Actions capitalise ses montants distribuables.

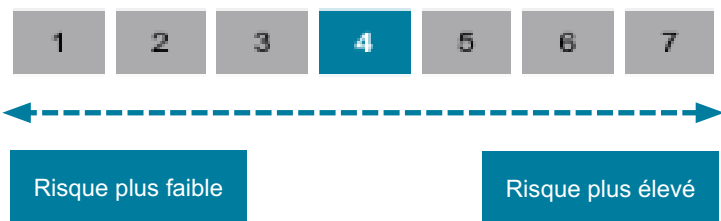
**Investisseur de détail visé :** Les Actions s'adressent aux investisseurs qui (a) disposent d'une expérience antérieure et de connaissances théoriques suffisantes de ce type d'investissement leur permettant d'en évaluer les risques, (b) ont un horizon d'investissement à moyen/long terme de cinq ans et (c) disposent de ressources suffisantes pour être en mesure de supporter la perte de l'intégralité de leur capital investi. La capacité de l'investisseur à supporter de telles pertes est nécessaire en raison de plusieurs risques, notamment le risque de marché et le risque de crédit. Les investisseurs doivent être disposés à assumer un risque de 4 sur 7, soit un risque moyen. Les « US Persons » n'ont pas la possibilité de souscrire les Actions.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque :

Ofi Invest Lux

Ofi Invest EMU Equity Active UCITS ETF Catégorie d'actions UCITS ETF EUR • ISIN : LU3174346000 • 22/04/2026



**!** L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut varier considérablement si vous encaissez prématurément et vous pourriez récupérer moins d'argent.

L'indicateur de risque récapitulatif permet d'évaluer le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il montre les probabilités que le produit perde de la valeur en raison des fluctuations du marché ou de notre incapacité à vous rembourser.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. En d'autres termes, les pertes potentielles dues aux fluctuations futures du marché sont à un niveau moyen et une éventuelle détérioration des conditions du marché pourrait affecter notre capacité à vous rembourser.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent affecter la performance du Compartiment. Veuillez vous référer au prospectus.

Ce produit ne prévoyant aucune protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

### Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché à l'avenir est incertaine et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances d'un indice de référence adapté au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	3 670 €	3 420 €
	Rendement annuel moyen	-63,34 %	-19,29 %
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8 180 €	10 100 €
	Rendement annuel moyen	-18,17 %	0,20 %
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10 960 €	13 910 €
	Rendement annuel moyen	9,63 %	6,82 %
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	14 360 €	19 500 €
	Rendement annuel moyen	43,61 %	14,29 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des circonstances de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans l'Indice de référence (i) entre septembre 2017 et septembre 2022 pour le scénario défavorable, (ii) entre octobre 2019 et octobre 2024 pour le scénario intermédiaire et (iii) entre mars 2020 et mars 2025 pour le scénario favorable.

### Que se passe-t-il si Ofi Invest Lux n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds est une société d'investissement, qui est distincte de l'Initiateur du PRIIP. En cas de défaillance de l'Initiateur du PRIIP, les actifs du Fonds, et par conséquent du Compartiment, détenus par le Dépositaire, ne seront pas affectés. En ce qui concerne le Dépositaire, il existe un risque potentiel de défaillance en cas de perte des Actifs du fonds détenus auprès du Dépositaire. Ce risque de défaillance est toutefois limité par les règles établies dans la législation, qui exigent une ségrégation des actifs entre ceux du Dépositaire et ceux du Fonds. Le Dépositaire engage sa responsabilité à l'égard du Fonds ou des investisseurs du Fonds en cas de perte par lui-même ou l'un de ses délégués d'un instrument financier dont il a la garde, à moins qu'il ne soit en mesure de prouver que cette perte résulte d'un événement extérieur échappant à son contrôle raisonnable. Pour toutes les autres pertes, le Dépositaire est responsable en cas de négligence ou de manquement intentionnel aux obligations mises à sa charge en vertu de la Loi de 2010. Les pertes ne sont couvertes par aucun système d'indemnisation ou de garantie des investisseurs.

### Que va me coûter cet investissement ?

La personne qui vous vend ou vous fournit des conseils sur ce produit peut vous demander de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous fournira des informations sur ces coûts et leur incidence sur votre investissement.

#### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que l'investissement s'élève à 10 000 €.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	28 €	196 €
Incidence des coûts annuels*	0,28 %	0,30 % par an

(\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement annuel au cours de la période de détention. Par exemple, en cas de sortie à la fin de la période de détention recommandée, votre rendement moyen par an estimé serait de 7,12 % avant déduction des coûts et de 6,82 % après cette déduction.

## Composition des coûts

Frais uniques à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée**	Aucun coût d'entrée n'est appliqué à ce produit.	Néant
Coûts de sortie**	Aucun coût de sortie n'est appliqué à ce produit.	Néant
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	0,25 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation de tous les frais et dépenses susceptibles d'être facturés sur un exercice. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre.	25 €
Coûts de transaction	0,03 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts supportés lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	3 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions de performance	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	Néant

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Les participants autorisés peuvent demander le rachat de leurs Actions lors de tout Jour de négociation en adressant une demande d'opération à l'Agent d'administration, de registre et de transfert. Les Actions acquises sur le marché secondaire ne sont en principe pas rachetables ; les investisseurs doivent vendre leurs Actions sur le marché secondaire, par l'intermédiaire de courtiers ou de négociants opérant sur une bourse reconnue, ou de gré à gré (OTC), comme décrit plus en détail dans le Prospectus.

Nous avons choisi une période de détention recommandée de 5 années afin d'aligner votre participation sur la nature à moyen et long terme des investissements sous-jacents du portefeuille et sur l'hypothèse d'une génération de rendements sur le moyen à long terme. Bien que la période de détention recommandée soit destinée à minimiser votre risque de perte en capital, elle ne constitue pas une garantie.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au Compartiment (ou aux Actions), à l'Initiateur du PRIIP ou à toute personne ayant vendu des Actions ou prodigué des conseils sur celles-ci, les souscripteurs sont invités à consulter leur conseiller ou à s'adresser à Ofi Invest Lux par courrier, télécopie ou courrier électronique à l'adresse suivante :

Ofi Invest Lux – 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg  
lux@ofi-invest.com | Fax : + 352 27 20 35 99

Si la réponse donnée ne vous satisfait pas, vous pouvez également saisir la CSSF à l'adresse suivante : Commission de Surveillance du Secteur Financier, Département Juridique CC, 283, route d'Arlon, L-2991 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg.

## Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans le présent Document d'informations clés sont complétées par le Prospectus, les Statuts et les derniers rapports semestriels et annuels (le cas échéant), qui vous seront fournis préalablement à toute souscription d'Actions, conformément à la Loi de 2010. Des informations supplémentaires peuvent être trouvées sur notre site Web à l'adresse [www.ofi-invest-lux.com](http://www.ofi-invest-lux.com). Pour de plus amples informations sur la finance durable, veuillez consulter le site Web : [www.ofi-invest-lux.com/sustainability](http://www.ofi-invest-lux.com/sustainability)

Ce document d'informations clés sera fourni aux investisseurs soit (i) sur un support durable autre que le papier, soit (ii) via <https://www.ofi-invest-lux.co>, et pourra également être livré sous forme imprimée par la Société de Gestion gratuitement sur demande.

Des informations sur la performance passée des Actions présentées sur cinq ans, ainsi que des calculs de scénarios de performance antérieurs, sont disponibles sur [www.ofi-invest-lux.com](http://www.ofi-invest-lux.com).

(\*\*) Les investisseurs du marché secondaire (ceux qui achètent ou vendent des actions sur une bourse de valeurs) peuvent se voir facturer certains frais par leur courtier. Le cas échéant, ces montants peuvent être obtenus directement auprès de ce dernier. Les participants autorisés qui négocient directement avec le Compartiment supporteront les frais de transaction liés à leurs souscriptions et rachats.